



<https://rdxsports.f>

Association SKAO

Saison 2022-2023

Dossier N°:



NOM..... Prénom

Date et lieu de Naissance : ... / ... / ... à

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Téléphone en cas d'URGENCE :

E-mail

Profession ou situation scolaire :

Etablissement et classe :

Comment avez-vous connu SKAO (internet, affiche, flyers, Camion, amis, autre)

.....

Avez-vous des problèmes médicaux ?.....

Lesquels ?

Si asthmatique Ventoline **Obligatoire** dans votre Sac

Pièces à fournir : (Le dossier est à rendre complet)

- QCM fédéral pour les non-compétiteurs
- 2 photos. (Photos d'identités et non des petites photos)
- Autorisation Parentale signée pour les mineurs.
- Règlement Intérieur au dos signé.
- **Licence et assurance : 50€ à payer dès l'inscription + 15 €** pour les neo compétiteur
- **Cotisation:** Baby Boxe : paiement 1 fois **100 €**. Ou en Trois fois (3 chèques)
Educatif: paiement 1 fois **95 € + 50 €** soit **145 €**. Ou en Trois fois (3 chèques)
Adulte : paiement 1 fois **180 € + 50 €** soit **230 €**. Ou en trois fois (3 chèques).
- **Les chèques sont à mettre à l'ordre de SKAO**

Pour les compétiteurs : voir avec l'encadrement, documents spéciaux.

Tarifs Parrainage : 1 parrainage = 10 % de reduction offert sur la cotisation du parrain
2 parrainage = 20 %, 3 parrainage = 30 % , etc... (a valoir sur une inscription complete du parrainer .Tous les dossiers de parrainage sont a remettre complet et en meme temps que celui du parrain (une seul remise de dossier possible)

Taille T-shirt : 3XL 2XL XL L M S XS 13/14 11/12 9/10 7/8

Entourer la taille, le t-shirt sera remis début janvier 2023

AUTORISATION PARENTALE : J'autorise mon fils, ma filleA pratiquer les activités de l'association.

Signature des Parents ou Tuteur et de l'adhèrent

Fait à le...../...../.....

Règlement Intérieur

Notre groupe sportif s'est formé en Association de « Type loi 1901 » a but non lucratif. Toute personne désirant y adhérer, s'engage à respecter le règlement suivant :

A) Modalité d'inscription :

- 1) Pour faciliter l'entrée d'un nouvel adhérent, un membre de l'association, est chargé de faciliter et d'accompagner l'intégration de celui-ci, au sein du groupe.
- 2) Le premier entraînement est gratuit, il fait office d'essai, par contre, lors de la deuxième séance le nouveau membre doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 180 € pour les Adultes, de 95 € pour les éducatifs et 100 € pour les baby boxe. Cependant des modalités de paiement peuvent être examinées cas par cas.
- 3) Pour les paiements en plusieurs fois faire trois chèques qui sont tous à remettre en même temps que le dossier d'inscription
- 4) La licence et assurance est de **50 €**, quelque soit le trimestre, elle est obligatoire pour tous les adhérents sauf les baby boxe.
- 5) Toutefois des activités, ou sortie pourront être effectuées pendant les grandes vacances, si cela est possible avec des tarifs spéciaux.
- 6) Chaque membre de l'association devra fournir le QCM fournis dans le dossier d'inscription attestant son aptitude à la pratique de Chaque discipline pratiquée, ainsi que 2 photos d'identité.
- 7) L'autorisation des parents, pour les mineurs, devra être signée sur la fiche d'inscription.
- 8) L'autorisation du droit à l'image, sera accepter avec la signature du règlement intérieur
- 9) Pour les adhérents voulant s'inscrire en compétition. Il est primordial de respecter ses engagements, de même, pour une bonne préparation, un minimum d'un entraînement par semaine sera obligatoire.

B) Pendant les activités :

- 1) Le participant restera durant tout le temps de l'entraînement dans son groupe, sauf accord du responsable.
- 2) Les accès aux vestiaires, toilettes, etc. ...doivent être demandés à l'entraîneur.
- 3) Il n'y a pas de spectateurs durant les séances sauf accord de l'encadrement (Entraîneur, Bureau).
- 4) Pour le respect de chacun, il est demandé d'être assidu pendant les entraînements.

C) Attitude dans les locaux :

- 1) Les salles nous sont prêtées, donc un respect des locaux est indispensable.
- 2) Il est strictement interdit de fumer et de manger dans les locaux.
- 3) Toute dégradation doit être signalée impérativement à l'encadrement.
- 4) On laisse les salles propres en partant (pas de papiers, boîtes, déchets, bouteille, etc.)

D) Comportement dans la vie collective :

- 1) Le respect des locaux, du matériel et des personnes est une règle pour tous.
- 2) Il est demandé à chacun d'avoir son propre matériel pour se protéger et protéger les autres (gants, protège tibias, protège dents, paire de coudière et coquille), **Ce matériel est obligatoire**. La coquille féminine est obligatoire à partir de Cadet 2 soit 16 ans et il est conseiller le port d'un protège poitrine qui reste facultatif.
- 3) Les vols, bagarres, consommations illégales et trafic en tout genre seront sanctionnés (exclusion temporaire ou définitive, dépôt de plainte si nécessaire).
- 4) Toute initiative est la bienvenue, mais doit faire l'objet d'une demande auprès de l'encadrement, voir de la direction.
- 5) Pour les compétitions ou gala seul le Staff SKAO décidera de qui va ou non et si Skao participe ou Pas
- 6) L'adhérent s'efforcera de participer dans la mesure de son temps disponible, à la vie de l'association : Participer à des démonstrations, sortie, travaux, etc. , Pour que l'association se développe, mais aussi afin de permettre divers échanges.
- 7) L'encadrement est là pour vous écouter, n'hésitez pas à exposer vos problèmes et vos questions diverses.

E) Mesure Sanitaire :

- 1) Respecter les mesures Sanitaire demander par le gouvernement en cas de pandémie ou de crise.

Tout adhérent ne respectant pas le règlement intérieur, pourra être sanctionné (exclusion temporaire ou définitive) après réunion et accord du bureau sans aucun remboursement et ceci quel que soit la période de l'année.

Nom & Signature de l'adhérent : (Lu et approuvé)